

J'allume ma rue s'étend à Osny

Après 23h, les habitants peuvent rallumer l'éclairage public depuis leur smartphone sur leur passage pendant 10 minutes.



À partir du mardi 1er avril 2025, l'éclairage public sera éteint de 23h à 6h dans les nouvelles rues ci-dessous, et pourra être rallumé par les habitants depuis leur smartphone.

- rue Chateaubriand (moitié nord)
- rue Paul Verlaine
- rue du Clos Fleuri
- rue Mozart
- rue Chopin (des rues Richard Strauss à Paul Verlaine)
- rue Richard Strauss (des rues Chopin à Mozart)

Dans le cadre des mesures d'économie d'énergie et de limitation de la pollution lumineuse, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville d'Osny lancent le dispositif « J'allume ma rue ».

Les zones traversées par les habitants seront rallumées sur leur passage pendant 10 minutes, en activant la fonctionnalité sur le site internet jallume.fr via leur smartphone.

Toutes les rues concernées à Osny :

- rue Chateaubriand (moitié nord)
- rue Paul Verlaine
- rue du Clos Fleuri
- rue Mozart
- rue Chopin (des rues Richard Strauss à Paul Verlaine)
- rue Richard Strauss (des rues Chopin à Mozart)
- Immarmont
- le bord, la crête, les versants de la Ravinière,
- l'impasse et le chemin des Hayettes.

Comment ça marche ?

1. Depuis mon smartphone, je me connecte sur www.jallume.fr
2. Si demandé, j'active la géolocalisation de mon navigateur internet
3. Ma position apparaît sur la carte
4. Je clique sur l'ampoule.

L'éclairage autour de moi s'allume pour 10 minutes et me suit dans mes déplacements

Contact

Signaler un dysfonctionnement :

0 805 200 069 (appel gratuit depuis un poste fixe 24h/24)

Direct'agglo : 01 34 41 90 00

Liens utiles

[Cylumine / J'allume ma rue](#)